



# Le Lien

## Hébertville, le berceau du Lac-Saint-Jean

Août 2024

Volume 30 Numéro 8

### PROGRAMMATION CULTURELLE

Les deux premières activités prévues dans la programmation culturelle estivale ont été un franc succès. Retrouvez-nous le 8 août ainsi que le 19 septembre.

P.6



### LES CHRONIQUES

Affaires municipales	2
Les échos du Conseil	3
Inspection municipale	4
Loisirs	6
Que fabrique la Communauté Chrétienne	7
À livre ouvert	7
Hébertville en mouvement	8
En route vers le 175 <sup>e</sup>	10
Quoi de neuf à la MDJ ?	10

## LA REVANCHE

# Terre Festive II

16 & 17 août 2024  
hébertville

*Gab Bouchard and the cool band*

**Les Shirley**

Marie Céleste

Sandra Contour

Margaret Tracteur

Jé Lalune & Sam Duchaine

Minuit Phosphène

Zach Boileau

Les cornets volants

Éléonore Dessureault

Danse avec les loops

### PROGRAMME DE BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

La municipalité d'Hébertville a un programme où elle partage les coûts d'achat de baril de récupération d'eau de pluie. Ce programme vise à encourager la communauté d'affaire et les individus à épargner l'eau et par le fait même, aider à sauvegarder notre environnement en adoptant un comportement ÉCOCITOYEN.

P.5





### Journal Le Lien

Le Lien est une publication mensuelle imprimée à 1 200 copies et distribuée gratuitement dans tous les foyers situés sur le territoire municipal.

#### Conceptrice

Lydia Boulianne-Lévesque

#### Pour envoyer un article

coordination@ville.hebertville.qc.ca

#### Coordonnées du journal

351, rue Turgeon  
Hébertville (Québec) G8N 1S8  
Tél. : 418-344-1302 #3206

**Prochaine date de tombée :  
7 août**

### Contacts utiles

#### Hôtel de Ville

418-344-1302  
Réception #3201  
Loisirs #3205-3206  
Urbanisme #3207

#### Maison des Jeunes La Zone

581-718-1212

#### Bibliothèque Municipale

418-344-4931

#### Mont Lac-Vert

418-344-4000

#### Centre Les Gens oubliés

418-344-4115

#### Écocentre d'Hébertville-Station

418-669-0513

#### Prévention des incendies

418-669-5001 #5088

#### Sûreté du Québec (Alma)

418-662-6606

### Rappel

#### Dates des prochaines séances :

19 août : Séance ordinaire  
9 septembre : Séance ordinaire

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La municipalité d'Hébertville est fière de soutenir financièrement le projet du Dépanneur le Campagnard, soit l'agrandissement de sa chambre froide afin d'assurer la qualité de leurs produits et augmenter la quantité et la diversité.

Bravo Tania et Jean-Denis.

Pour tous ceux qui aimeraient déposer leur projet et demander une aide financière via la PIMDE (programme d'intervention en matière de développement économique), vous pouvez le faire à tout moment. Par contre, le projet ne doit pas être débuté au moment du dépôt. La prochaine analyse se fera en octobre 2024.



## NOUVEAU DIRECTEUR AU MONT LAC-VERT

La Compagnie des montagnes de ski du Québec inc. est heureuse d'annoncer la nomination de M. Jean-Christophe Guern à titre de directeur général du Mont Lac-Vert.

Jean-Christophe Guern, qui habite Alma, possède une formation universitaire en administration des affaires et bénéficie d'une solide expérience en gestion. Passionné par la montagne, M. Guern, en plus d'être moniteur de ski niveau III et patrouilleur au Mont Lac-Vert, a été moniteur, entraîneur et guide dans de nombreuses stations de ski à travers le monde.

L'arrivée de M. Guern est le premier jalon de la mise en place de la vision et des orientations de la Compagnie des montagnes de ski du Québec inc. au Mont Lac-Vert.



« Nous sommes heureux d'accueillir Jean-Christophe Guern dans notre équipe. En plus de préparer la prochaine saison de ski, ses premiers mandats seront la poursuite de l'analyse du potentiel quatre saisons et la mise en place de la nouvelle structure organisationnelle à la station de ski d'Hébertville. » Souligne Sébastien Tremblay, dirigeant de la CMSQ.

Commandez vos végétaux et procurez-vous la trousse du riverain sur : [banderiveraine.ca](http://banderiveraine.ca)

**CREDD**  
Centre de ressources en environnement et en développement durable de la Belle Rivière

**Bande Riveraine**  
de la Belle Rivière

Protégeons nos rives  
Conservons nos lacs

Passons à l'action !

Les citoyens d'Hébertville peuvent profiter du programme de revégétalisation de la Municipalité offrant aux riverains la possibilité de bénéficier d'une subvention diminuant de 50 % la facture pour l'achat des végétaux, et ce, jusqu'à concurrence de 200 \$.



# LES ÉCHOS DU CONSEIL

## ÉCHOS DU CONSEIL Séance du 3 juin

Cette page est un bref sommaire des résolutions. Consultez l'intégralité des procès-verbaux ou visionnez les vidéos des séances sur le site internet de la Municipalité ou à l'Hôtel de Ville.

- Acceptation de l'offre de services de Construction et plomberie JP Larouche et Fils, pour un montant maximal de 17 434,39 \$ taxes incluses pour l'installation de compteurs d'eau et de DAR dans la salle Multifonctionnelle, la toilette du terrain de baseball, la Rigolade, la Caserne, les deux garages municipaux, la Maison des jeunes et l'Hôtel de ville;
- Acceptation de la facture #820 de l'entreprise Entretien et Inspections STC inc. pour un montant de 99 154,44 \$ taxes incluses concernant la fourniture et l'installation du câble de communication pour la remontée mécanique T-1 RBQ #R-296 au Mont Lac-Vert;
- Création d'un programme de revégétalisation offrant aux riverains la possibilité de bénéficier d'une subvention diminuant de 50 % la facture pour l'achat des végétaux, et ce, jusqu'à concurrence de 200 \$;
- Ouverture d'un emprunt temporaire pour le règlement 573-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 2 525 445 \$ pour la construction et la réalisation de travaux pour un développement domiciliaire sur les lots 6 511 233 et 6 511 234;
- Prolongation d'un emprunt temporaire pour le règlement 521-2019 décrétant un emprunt de 793 803 \$ en attendant le versement d'une subvention pour la réalisation de travaux dans le cadre du programme du remboursement de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
- Octroi d'une aide financière dans le cadre du « programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains » (TAPU);
- Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour le projet d'amélioration des parcs et espaces verts dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR);
- Autorisation à déposer une demande d'aide financière pour le projet de bonification des espaces communautaires dans le cadre du Programme Fonds régions et ruralité (FRR);
- Acquisition d'un jeu gonflable pour le Service des loisirs selon la soumission #26048301 de Proludik pour un total de 5 039,29 \$ taxes incluses.

### NOUVEAUX ARRIVANTS À HÉBERTVILLE

Michel Saucier et Lyse Dakin

Nicolas Lambert

Nadine Renaud

**Les Québécois sont parmi les plus grands consommateurs d'eau potable au monde et Hébertville n'échappe pas à ce constat. Bien que l'eau soit abondante au Québec, il est désormais impératif de prendre conscience que cette ressource n'est pas inépuisable et que le traitement de l'eau afin de la rendre potable constitue un enjeu financier majeur pour les municipalités.**

**Voici quelques éléments issus du règlement 548-2022 afin d'utiliser de façon responsable l'eau potable.**



- **Arrosage manuel de la végétation**  
L'arrosage manuel de la végétation est permis, sauf s'il y a une contre-indication, de la personne chargée de l'application du présent règlement.
- **Périodes d'arrosage des pelouses et autres végétaux**  
L'arrosage des pelouses, haies, arbres, arbustes ou autres végétaux distribué par des asperseurs amovibles ou par de tuyaux poreux est permis uniquement de 20h à 23h les jours suivants :
  - Un jour où la date est un chiffre pair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse (numéro cinq) est un chiffre pair;
  - Un jour où la date est un chiffre impair pour l'occupant d'une habitation dont l'adresse (numéro cinq) est un chiffre impair.
 Systèmes d'arrosage automatique : permission d'arroser de 3h à 6h le dimanche, le mardi et le jeudi. En tout autre temps cet usage est prohibé. Le Conseil de la municipalité d'Hébertville pourra, de plus, décréter tout changement dans les conditions d'arrosage et même empêcher toute forme d'arrosage pour une période indéterminée.
- **Systèmes d'arrosage automatique**  
Un système d'arrosage automatique doit être équipé des dispositifs suivants :
  - Un détecteur d'humidité automatique, ou d'un interrupteur automatique en cas de pluie, empêchant les cycles d'arrosage lorsque les précipitations atmosphériques suffisent, ou lorsque le taux d'humidité du sol est suffisant;
- **Un dispositif anti-réajustement** conforme à la norme CSA B64.10 pour empêcher toute contamination du réseau de distribution d'eau potable.
- Une vanne électrique destinée à être mise en œuvre par un dispositif de pilotage électrique et servant à la commande automatique de l'arrosage ou du cycle d'arrosage;
- Une poignée ou un robinet-vanne à fermeture manuelle servant exclusivement en cas de bris, de mauvais fonctionnement, ou pour tout autre cas jugé urgent. La poignée ou le robinet-vanne doit être accessible de l'extérieur.
- **Nouvelle pelouse et nouvel aménagement**  
Malgré les articles 7.3 et 7.4, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues aux articles 7.3 et 7.4, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbustes et d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques. Les propriétaires doivent produire les preuves d'achat des végétaux ou des semences concernées sur demande d'une personne responsable de l'application du présent règlement.
- **Ruisselement de l'eau**  
Il est interdit à toute personne d'utiliser de façon délibérée un équipement d'arrosage de façon telle que l'eau stécoule dans la rue ou sur les propriétés voisines.
- **Purgés continus**  
Il est interdit de laisser couler l'eau, sauf si la personne chargée de l'application du présent règlement l'autorise suivant une demande écrite du propriétaire.
- **Source d'énergie**  
La personne chargée de l'application du règlement peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites municipales du réseau de distribution et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période déterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres, et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines, ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux. Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbustes ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.
- **Interdiction d'arroser**  
La personne chargée de l'application du règlement peut, pour cause de sécheresse, de bris majeurs de conduites municipales du réseau de distribution et lorsqu'il est nécessaire de procéder au remplissage des réservoirs municipaux, par avis public, interdire dans un secteur donné et pendant une période déterminée, à toute personne d'arroser des pelouses, des arbres, et des arbustes, de procéder au remplissage des piscines, ainsi que de laver les véhicules ou d'utiliser de l'eau à l'extérieur, peu importe la raison. Toutefois, cette interdiction ne touche pas l'arrosage manuel des potagers et des plantes comestibles, en terre ou en pot, des jardins, des fleurs et des autres végétaux. Dans le cas de nouvelles pelouses, de nouvelles plantations d'arbustes ou d'arbustes ou de remplissage de nouvelles piscines, une autorisation peut être obtenue de l'autorité compétente si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.
- **Piscine et spa**  
Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h. Toutefois, il est permis d'utiliser l'eau du réseau de distribution à l'occasion du montage d'une nouvelle piscine pour maintenir la forme de la structure.
- **Véhicules, entrées d'automobiles, trottoirs, rue, patios ou murs extérieurs d'un bâtiment**  
Le lavage des véhicules est permis en tout temps à la condition d'utiliser unseau de lavage ou un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation.  
Le lavage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis que du 1er avril au 1er juin de chaque année ou lors de travaux de peinture, de construction, de rénovation ou d'aménagement paysager justifiant le nettoyage des entrées d'automobiles, des trottoirs, des patios ou des murs extérieurs du bâtiment à la condition d'utiliser un boyau, relié au réseau de distribution, équipé d'une fermeture à relâchement tenu à la main pendant la période d'utilisation. Il est strictement interdit, en tout temps, d'utiliser l'eau potable pour faire fondre la neige ou la glace.
- **Bassins paysagers**  
Tout ensemble de bassins paysagers dont le remplissage initial et la mise à niveau sont assurés par le réseau de distribution, doit être muni d'un système fonctionnel assurant la recirculation de l'eau. L'alimentation continue en eau potable est interdite.
- **Plomberie**  
Il est interdit de se servir de la pression ou du débit du réseau de distribution de l'eau potable comme source d'énergie ou pour actionner une machine quelconque.

**Pour consulter le règlement complet, rendez-vous sur notre site internet à l'adresse : [www.hbertville.ca](http://www.hbertville.ca)**



### PLANTES AQUATIQUES *Gardiennes de la santé des lacs*

Par une journée chaude d'été, le bleu cristallin d'une piscine peut sembler plus attrayant pour la baignade que les mystères d'un lac. Pourtant, une myriade de créatures semble croire le contraire. La richesse du monde aquatique échappe souvent à notre regard. Cette ode à la vie est ponctuée par les clapotis discrets de l'eau, entrecoupée par le frémissement des roseaux, accompagnée par le croassement lointain des grenouilles. Au cœur de cette véritable symphonie vivante se trouvent les plantes aquatiques, berçant silencieusement leurs feuilles au gré du courant. Elles offrent un refuge essentiel, contribuant significativement à la biodiversité du milieu. La richesse de la vie qui prospère parmi ces végétaux aquatiques confère au lac une résilience exceptionnelle face aux fluctuations de température et à la présence éventuelle de contaminants.

#### LE RÔLE DES PLANTES AQUATIQUES

Tout comme les plantes terrestres, les plantes aquatiques sont des éléments clés de l'écosystème. Les nombreuses espèces qui y trouvent refuge contribuent à maintenir l'équilibre délicat de l'environnement. En plus d'être un habitat de choix pour la biodiversité, elles sont de grandes productrices d'oxygène.

Les plantes aquatiques filtrent l'eau simplement en absorbant les nutriments pour croître. Ce faisant, elles préviennent la prolifération d'algues nuisibles et de cyanobactéries. La présence de ces végétaux, complètement ou partiellement submergés, contribue aussi à stabiliser les berges en ralentissant les vagues, limitant ainsi l'érosion. De cette façon, les plantes aquatiques empêchent que les sédiments ne soient emportés par le courant.

#### ENJEUX D'EUTROPHISATION

Depuis quelques années, la croissance excessive de plantes aquatiques est devenue plus fréquente dans les plans d'eau du Québec, entraînant un déséquilibre dans l'environnement. Ce phénomène est connu sous le nom d'eutrophisation. Il résulte d'une augmentation excessive des nutriments, notamment des composés azotés et phosphorés qui proviennent des activités humaines tel l'épandage d'engrais, des déversements d'eaux usées, du ruissellement, de l'érosion des sols, etc. Cette abondance de nutriments intensifie la croissance des algues et des plantes aquatiques, ce qui mène à un déséquilibre de l'écosystème.

L'eutrophisation épuise les niveaux d'oxygène dissous dans l'eau et peut mener à la création de zones mortes où la vie aquatique, y compris les poissons, ne peut survivre. Des conditions météorologiques particulières, telles que les périodes de chaleur prolongées, peuvent favoriser l'eutrophisation, mais la principale raison est l'enrichissement du bassin-versant par les activités humaines.

L'eutrophisation des plans d'eau affecte divers aspects de notre quotidien, tels que la qualité de l'air et de l'eau, la valeur des propriétés riveraines, en plus d'engendrer des coûts de traitement important si l'on souhaite utiliser le lac comme prise d'eau potable. La pratique d'activités récréatives et touristiques est aussi fortement impactée puisque la présence de plantes peut obstruer les voies navigables.

Bien que la présence en grand nombre de plantes aquatiques

puisse être dérangeante, il est crucial de ne pas les arracher. En effet, l'arrachage peut encourager la prolifération de certaines espèces, comme l'élodée du Canada, et ainsi aggraver le problème. Pour une navigation sécuritaire, les utilisateurs de bateau à moteur peuvent prendre l'habitude d'utiliser toujours le même chemin afin de créer un corridor de navigation et ainsi limiter l'empêchement dans les plantes aquatiques.

#### Cas du grand-marais de Saint-Gédéon

L'élodée du Canada est indigène à la région et elle est fortement rependue dans nos plans d'eau. Elle est particulièrement problématique dans le Grand Marais de Saint-Gédéon, où elle rend la navigation de plaisance difficile. Elle est si prolifique dans ce plan d'eau qu'elle recouvre presque entièrement le fond du lac et forme un herbier dense qui s'emmêle dans les moteurs des chaloupes. La prolifération de cette plante est due à des conditions de croissance favorables, comme la température élevée de l'eau en été, la faible profondeur du Grand



Herbier dense d'élodée du Canada au Lac-à-la-Croix, 2023

Marais et le ruissellement agricole dans le bassin-versant de la Belle Rivière. De plus, elle a la capacité de se propager à partir de fragments.

#### LES BONNES PRATIQUES

Afin de limiter la prolifération excessive des végétaux aquatiques, la première chose à faire est de limiter les apports en nutriments (phosphore et azote). Il est crucial de mettre en œuvre des pratiques agricoles durables, d'améliorer le traitement des eaux usées et d'adopter des mesures de gestion appropriées.

Pour faire partie de la solution :

- N'utilisez pas d'engrais domestiques (compost ou chimique) pour les pelouses ou les platebandes, car le ruissellement entraînera ces engrais dans le lac ;
- Assurez-vous de la conformité de vos installations septiques;
- Utilisez des produits d'entretien domestiques sans phosphates (liquide à vaisselle, détergent à lessive, etc.);
- Diminuez le plus possible le ruissellement des eaux pluviales sur votre terrain via des jardins de pluies ou des étangs de rétention ;
- Préservez une bande riveraine naturelle au moins sur les 10 premiers mètres de la rive.

#### CHAQUE GESTE COMPTE !

Lorsqu'on limite l'enrichissement d'un plan d'eau, on prévient la prolifération excessive de plantes aquatiques et on s'évite tous les inconvénients qui en découlent. Un lac en bonne santé est un élément essentiel de notre environnement, et ce, même si nous ne le visitons pas quotidiennement

*Conseil de bassin versant de la Belle Rivière*



### DISPOSITION POUR LES VÉHICULES DE CAMPING

#### Le moment est arrivé pour se procurer un permis pour votre véhicule de camping.

Dans une zone où les usages de villégiature sont autorisés, l'usage et l'implantation d'un véhicule de camping sont soumis aux conditions suivantes :

1. Qu'un seul véhicule de camping ne soit implanté par emplacement, lot distinct ou parcelle de terrain;
2. Que la durée d'occupation du véhicule de camping soit incluse durant la période du 15 juin au 15 septembre de chaque année et que le propriétaire ait demandé et obtenu un certificat d'autorisation de la Municipalité pour chaque saison visée par l'occupation;
3. Que le véhicule de camping ne comporte pas d'extension de construction ou d'équipement qui lui sont rattachés autres que :
  - des galeries, patios/terrasses, dont la hauteur n'excède pas vingt centimètres (0,2 m) du niveau du sol;

- des auvents fabriqués à partir de structures légères appuyées sur des poteaux et dont les parois ou les murs sont entièrement ouverts ou à claire-voie, ou encore, fermés qu'à partir d'une toile moustiquaire;
4. Que tout appareil ménager tels réfrigérateur, cuisinière, laveuse, sècheuse, etc. soit remis à l'intérieur d'un bâtiment accessoire autorisé de sorte que lesdits appareils ne soient pas visibles sur l'emplacement;
  5. Que le véhicule de camping soit implanté en respectant les normes d'implantation en vigueur dans la zone et que ledit véhicule de camping soit muni de toutes les facilités sanitaires et qu'en aucun cas, il n'y ait de rejet sur ou dans le sol. Seule une installation septique à vidange périodique de 4,8m<sup>2</sup> (1 055 gallons) est autorisée;
  6. Que dans le cas où il n'existe pas de bâtiment principal sur l'emplacement, nonobstant les dispositions du présent article, un seul bâtiment accessoire est autorisé d'une superficie maximale de 12m<sup>2</sup>.

### PROGRAMME DE BARIL DE RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE

#### Un comportement ÉCOCITOYEN!

La municipalité d'Hébertville a un programme où elle partage les coûts d'achat de baril de récupération d'eau de pluie. Ce programme vise à encourager la communauté d'affaires et les individus à épargner l'eau et par le fait même, aider à sauvegarder notre environnement en adoptant un comportement ÉCOCITOYEN.

#### Demandeurs éligibles :

Toute personne propriétaire d'un bâtiment habitable possédant une adresse postale ou entreprise qui installera un baril de récupération d'eau de pluie à l'intérieur de la municipalité d'Hébertville.

#### Processus de demande :

Pour profiter de ce programme, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet. Les demandes seront traitées sur une base de premier venu, premier servi, d'après la date de réception du formulaire dûment rempli. La Municipalité remboursera 50 % d'une facture reçue avec le formulaire jusqu'à concurrence de 100 \$ pour l'achat d'un baril de récupération de pluie ou l'achat de matériaux pour sa conception. Les formulaires de demande sont disponibles à l'Hôtel de Ville de la Municipalité au 351 rue Turgeon, ou sur le site internet dans l'onglet Environnement.

#### Éligibilité :

Limite de 1 remboursement par immeuble (bâtiment). Vous devez avoir acheté, construit ou fabriqué le baril depuis 2011. Le baril doit être installé et fonctionnel lors de la visite de validation pour le remboursement. Le baril de récupération d'eau de pluie devra être implanté en cour latérale ou arrière du bâtiment principal.

#### Responsabilité du demandeur :

Le demandeur devra remplir le formulaire de demande de remboursement et le faire parvenir à l'Hôtel de Ville d'Hébertville au 351 rue Turgeon, avec une copie datée de sa facture ou l'envoyer par courriel à l'inspecteur municipal au [urbanisme@ville.hebertville.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.hebertville.qc.ca). Le demandeur devra respecter toute Loi ou règle-

ment municipal, provincial et fédéral. Le demandeur est responsable de la sélection, l'achat ou la construction et l'installation conforme du baril de récupération d'eau de pluie.

#### Responsabilité de la Municipalité :

Suite à la réception du formulaire correctement complété, la Municipalité devra faire une inspection sur les lieux afin de vérifier et de valider l'implantation et l'installation du baril de récupération d'eau de pluie. La Municipalité remboursera dans un délai raisonnable, 50 % du coût avant taxe d'achat ou des matériaux de construction d'un baril de récupération d'eau de pluie jusqu'à un maximum de 100 \$ et ce, jusqu'à l'écoulement des fonds prévus pour ce programme. Aucun remboursement n'est prévu pour une demande qui ne remplira pas la totalité de ces conditions. La municipalité d'Hébertville se réserve le droit de refuser un remboursement pour des raisons de localisation, installation et/ou utilisation de matériaux non appropriés pour un tel usage.

*Alain Bouchard*, Inspecteur municipal

## Carmel Vaillancourt

T. 418 344-1958 • Cell. 418 669-1336  
Télec. 418 344-1795

[carmel.vaillancourt@c gocable.ca](mailto:carmel.vaillancourt@c gocable.ca)  
629, Tremblay O., Hébertville (QC) G8N 1J7

Impôts • Succession • Fiducie • Travailleur autonome  
Post-faillite • Immeubles locatifs • Gains en capital  
Décès (déclaration d'une personne décédée)  
Revenus de placements



## LOISIRS

Lydia Boulianne-Lévesque

### SOIRÉES MUSICALES

Un 5 à 7 réussi malgré la température instable.

Le 4 juillet pendant le spectacle de Joël Boudreault et Olivier Tremblay, nous avons passé de l'averse, aux rayons de soleil jusqu'à l'arc-en-ciel.

Nous remercions toutes les personnes qui ont été de passage pour chanter à tue-tête ou faire une danse en ligne!



Quant au 18 juillet, la soirée musicale avec l'Académie des Porteurs de musique fut un grand succès également.



Félicitations à Héléna Desgagnés-Pelletier, Léanne Fortin, Hugues Savard, Alexis Dionne, Guylaine Grégoire et Bernard Cormier.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE Commission des loisirs

L'assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> octobre à 19h à l'Hôtel de Ville.

En espérant avoir le plaisir de vous compter parmi nous!

### CAHIER DES LOISIRS

Le cahier des loisirs présentant les activités automnales sera présenté au début du mois de septembre.

Ce dernier sera dans les boîtes aux lettres, au plus tard le 6 septembre.

Si vous pratiquez un quelconque loisir (art visuel, art textile, loisir créatif, métiers d'art, langue, cuisine etc.) et que vous souhaitez partager vos connaissances, nous serons ravis de discuter des options possibles avec vous.

Communiquez avec Lydia du Service des loisirs rapidement au 418-344-1302 #3206.

**PRÉSENTÉE PAR DESJARDINS**  
**PROGRAMMATION**  
**CULTURELLE**  
ÉTÉ 2024



**08**  
**AOÛT**  
19h-20h30

**ÉLÉONORE, ÉDOUARD,  
FLORENT ET ZAKARY**

Il s'agit de jeunes musiciens débordant d'ambition et de créativité. Armés de leur piano, leurs guitares, leur basse électrique et leur voix, ils vous présenteront une formule semi-acoustique unique et éphémère. Ils vous inviteront à découvrir leurs compositions imprégnées de jazz, de pop et de rock alternatif.



**19**  
**SEPTEMBRE**  
19h-21h

**SOIRÉE DANSANTE**

Que vous soyez un danseur aguerri ou que vous préférerez simplement taper du pied, cette soirée est ouverte à tous, alors enfillez vos bottes de cowboy et préparez-vous à faire vibrer la piste!

*Animée par Ariane Tremblay*

Toutes les activités ont lieu au parc Curé-Hébert situé au 251 rue Turgeon.

**Informations sur la page Facebook de la Municipalité**



**SAMEDI 17 AOÛT**

**COUPE DU QUÉBEC #9  
XCC - VÉLO DE MONTAGE  
MONT LAC-VERT**

**ORGANISATEUR**  
**CVM Cyclone d'Alma**





# QUE FABRIQUE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE ?

Cassandra Côté

## MESSE POUR LA PATRONNE

Nous aurons une messe jeudi le 15 août à 19h00, pour notre patronne, soit Notre-Dame de l'Assomption.



## CASE CINÉRAIRE

**Prendre des arrangements pour notre sépulture, nous enlève un poids sur les épaules.**

Le coût d'une case cinéraire qui peut contenir les cendres de 4 défunts est au montant de 1 230 \$. Des arrangements pour le paiement sont possibles.

Prenez le temps de vous informer auprès de la secrétaire de notre communauté chrétienne, elle vous donnera tous les détails pour vous aider à faire votre choix.

## POUR NOTRE ÉGLISE

Le dimanche 15 septembre, les personnes qui seront présentes à l'église, auront un préambule de ce que le comité de gestion a entamé concernant la suite de notre église.

Plus de détails dans le lien de septembre.

## DES NOUVELLES DE CASSANDRA

Plusieurs personnes demandent des nouvelles de notre secrétaire Cassandra.

Je peux vous dire qu'elle est toujours en congé de maladie et que sa guérison va lentement, mais que son moral reste bon.

Depuis le mois de mai, Mme Charlotte Gagné la remplace en vous offrant un excellent service.

***Nous offrons un prompt rétablissement à Cassandra.***

Communauté chrétienne Notre-Dame de l'Assomption, 251, rue Turgeon Hébertville (Québec) G8N 1S2

Pour nous joindre : 418-344-1803, presbynd@digicom.qc.ca.

Suivez-nous sur Facebook et consultez le site internet de l'Unité pastorale Sud du Lac.

Heure de bureau : Lundi au mercredi 8h30 à 12h.

Horaire des célébrations : dimanche, 9h.



## À LIVRE OUVERT

Lydia Boulianne-Lévesque

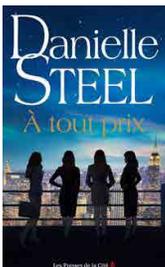
## QUELQUES NOUVEAUTÉS

À tout prix de Danielle Steel

Et chaque fois, mourir un peu de Karine Giebel

Fais comme si c'était pour toujours de Elena Armas

L'alerte de Brigitte Alepin



Plusieurs autres documents sont ajoutés régulièrement à notre collection. Passez nous voir!

### HORAIRE ESTIVALE :

Les mercredis 18h à 20h

### CONTACTS :

Tél. : 418-344-4931

Courriel : hebervt@reseaubiblioslsj.qc.ca

Page Facebook : Bibliothèque municipale d'Hébertville

Site internet : reseaubiblioslsj.qc.ca



418 720-2309

excavationlsj@hotmail.com

Travaux compris avec opérateur

Excavation • Terrassement • Dessouchage

Broyage de branches • Aménagement de chemin forestier



## HÉBERTVILLE EN MOUVEMENT

### FADOQ Cercle des Années d'Or

#### Lancement des activités

Le conseil d'administration est heureux d'inviter toute la population et plus spécialement ses membres à une rencontre sociale et récréative à l'occasion du lancement de la programmation 2024-2025.

- Apportez votre jeu préféré ou jouez aux jeux de société disponibles sur place (Scrabble, crible, Jeu « Connais-tu ta région? » etc.);
- Initiez vous au jeu de poches 300 et pétanque atout;
- Rencontrez le nouveau conseil d'administration;
- Assistez à la présentation de la programmation 2024-2025;
- Vivez une activité « mystère »;
- Dégustez un repas convivial (optionnel).



**Quand :** Le jeudi 12 septembre 2024 dès 13h30

**Où :** Salle Multifonctionnelle située au 222 rue Hudon

**Coût :** Gratuit en après-midi. Le souper est au coût de 15 \$ par personne. Boissons alcoolisées permises.

**Inscription :** Inscription et paiement obligatoires avant le 5 septembre.

- Par virement interac : Le virement doit se faire auprès de Sylvie Côté au 418-669-0629. La question de sécurité est : Pourquoi? et la réponse doit être : souper
- Auprès d'un membre du CA, en argent ou par chèque : Le chèque doit être à l'ordre de la Fadoq-cercle des années d'or. Les coordonnées des membres sont les suivantes :

Line Lalancette : 418-820-6172, Louisette Boily : 418-720-2303, Carol Gravel : 418-344-1650, Agathe Duchesne : 418-321-2580, Gisèle Tremblay : 418-344-1675, Madeleine Leclerc : 418-812-1143

P.S. Des cartes de membres seront disponibles sur place.

#### Spectacle de Marc Hervieux

L'autobus pour le 12 décembre est complet. Toutefois nous pouvons acheter des billets pour ceux qui désirent y aller par leur propre moyen de transport. Contactez Line au 418 820-6172.

#### Contactez le club d'Hébertville

Par courriel : p81@fadoqsaglac.com

Sur Facebook : Fadoq Cercle des Années d'Or d'Hébertville

Auprès des membres du C.A : Louisette Boily, Line Lalancette, Sylvie Côté, Lisette Fortin, Gisèle Fortin, Carol Gravel et Agathe Duchesne.

Auprès de la présidente : Madeleine Leclerc, 418-812-1143.

Madeleine Leclerc, présidente  
Fadoq-Cercle des Années d'Or d'Hébertville.



### SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL

#### Toujours là!

La Société de Saint-Vincent-de-Paul d'Hébertville est toujours bien présente dans notre milieu.

Vous vivez des moments difficiles? Maladie, perte d'emploi, séparation, etc. Nous pouvons vous aider le temps de reprendre le contrôle de vos finances.

Pour nous joindre, laissez votre message au 581-230-6710 et un représentant communiquera avec vous.

Réjean Tremblay, Président



### POPOTE ROULANTE

Comme l'été est à nos portes, la Popote Roulante des Cinq Cantons suspendra ses activités pour la période estivale du 24 juin 2024 jusqu'à la fête du Travail le 2 septembre 2024.

Nos baladeurs en profiteront pour prendre une pause bien méritée.

Nous reprendrons nos livraisons à partir du mardi 3 septembre 2024.

Toute l'équipe de la Popote roulante des Cinq Cantons vous souhaite un très bel été.

Au plaisir de se retrouver en septembre!



Josée Grimard, Coordonnatrice



#### Hygiène et soins du pied spécialisés

Service à domicile

Osez faire plaisir à vos pieds!

Dans le confort de votre foyer

- Coupe d'ongle
- Ongle incarné
- Cor
- Callosité (corne)
- Oeil de perdrix
- Mycose -Orthoplastie
- etc..... -Rigiflex
- Pansement

Line Charron 418-487-8308  
laissez moi un message





## HÉBERTVILLE EN MOUVEMENT

### CLUB OPTIMISTE

#### Les activités du club

L'année optimiste s'est terminée en juin avec 3 activités à l'école Saint-Joseph.

**L'album des finissants :** Mme Manon Côté, responsable

Lors de l'activités de l'album des finissant le Club Optimiste d'Hébertville à profité de l'activité pour remettre un chèque de 5 000 \$ à l'école St-Joseph pour restaurer la cour de récréation, le chèque a été remis au directeur M. Joël Harvey accompagné des membres Optimistes présents.



Mme Manon Côté, responsable de l'activité, accompagnée de Elliot Deschênes et Mathis Maltais.



M. Michel Tremblay, président, Joël Harvey, directeur, Mme Manon Côté, responsable de l'activité, M. Guy Tremblay, Ex-Président 2022-2023. M. Bruno, secrétaire/Trésorier et Mme Tania Duchesne, membre du club.

- **L'appréciation de la jeunesse :**  
Isabelle Maltais, responsable



Marilou Lambert, enseignante, Félix Bettez, élève et Bruno Côté, membre du club.



Mme Isabelle Maltais, responsable, Marilee Jourdain, élève et Analie Maltais Larouche, enseignante



Michel Tremblay, président, Charles Potvin, élève, Natacha St-Pierre, enseignante, Isabelle Maltais, responsable et Bruno Côté, membre du club.

- **Sécurité sur roue :**  
M. Bruno Côté et M. Gilles Bouchard, responsables.



Bruno Côté, membre du club, Michel Tremblay, président, Guy Tremblay, ex-président et Mariane Sheehy, élève



Bruno Côté, membre du club, Talia Boulay, élève



Les cadets de la sûreté de Québec.

Merci aux membres présents lors de ces trois activités.

Je vous souhaite un bel été à tous. Le Club est en mode recrutement. Nous avons toujours besoin de nouveaux membres pour aider les jeunes de la Municipalité.

Michel Tremblay, Président



Club Optimiste  
Hébertville

### LA REVANCHE

# Terre Festive II

16 & 17 août 2024  
hébertville

Gab Bouchard and the cool band

Les Shirley

Marie Céleste

Sandra Contour

Margaret Tracteur

Jé Lalune & Sam Duchaine

Mînuît Phosphène

Zach Boileau

Les cornets volants

Éléonore Dessureault

Danse avec les loops



QUE VOUS SOYEZ  
DÉBUTANTS,  
AVANCÉS OU  
SOUHAITEZ  
RENOUER AVEC  
L'INSTRUMENT DE  
VOTRE ENFANCE,  
L'ACADÉMIE SAURA  
VOUS  
ACCOMPAGNER !

académie  
des porteurs  
de musique

Ouverture  
des  
inscriptions  
dès lundi !

PAR TÉLÉPHONE  
418-319-5166  
EN LIGNE  
ACADEMIEDESORTEURSDEMUSIQUE.COM



## EN ROUTE VERS LE 175<sup>E</sup>

Hélène Girard

### DELPHINE LA PIONNIÈRE

**Le foyer Le Pionnier est démolit et voilà que surgit le projet d'un bloc de 20 appartements qui aura pour nom Les appartements Delphine la pionnière.**

**Pourquoi Delphine :** Parce que cette jeune femme représente nos grands-mères et nos arrières grands-mères qui n'ont pas connu une vie toujours facile. Les femmes étaient là dès le début de la colonie et elles ont beaucoup contribué à construire notre coin de pays.

**Qui est Delphine :** En retournant dans notre histoire, nous avons entendu parler des hommes vaillants, courageux, qui ont réussi à ouvrir un village et toute la région du Lac-St-Jean en un territoire où il fait bon vivre. Cependant, sans nos ancêtres féminins pour les aimer, les encourager, établir une famille et tenir maison, ces hommes-là seraient tous retournés à Kamouraska et ça, le curé Hébert le savait.

Donc, dès 1852, 7 familles sont venues et se sont installées ensemble dans le grand camp bâti l'an dernier en 1851 au-dessus de la chute des Aulnaies. Les moulins de Jean-Félix Langlais qui en ce printemps de 1852, fonctionnent à plein régime. Nicolas-Tolentin prépare sa 4<sup>e</sup> expédition dans la colonie, il apporte avec lui des produits, de la nourriture, des animaux, des outils afin que les ancêtres puissent bûcher, défricher, labourer. Tout cela est fourni par l'Association de colonisation de l'Islet-Kamouraska (ACIK). Le curé s'aperçoit bien que pour gérer toutes les marchandises ça prendrait un administrateur, un gérant à temps plein et c'est alors qu'il communique avec son frère Calixte qui sait lire et écrire parce qu'il a fait ses études au séminaire de Nicolet.

Calixte Hébert vient de se marier pour une deuxième fois avec Demoiselle Delphine Poulet et il est père de 2 enfants nés de sa première union. Voilà que la famille décide de venir à Hébertville. Juin de 1852, ils embarquent sur une goélette qui navigue sur le grand fleuve jusqu'au Saguenay et de là, une autre embarcation les amène au-dessus de la chute dans le camp où l'on vit en commune. Delphine aura 2 garçons dans cet endroit sans intimité, sans confort, sans médecin, mais avec le support et les bons soins des autres femmes.

Deux années plus tard en 1854, les lots sont attribués. Delphine et Calixte construisent leur maison sur la rue La Barre, elle est encore là, rénovée, belle et fière. Arrivée chez nous en 1852 à l'âge de 19 ans, Delphine décède en 1867 à 34 ans, bientôt 35, en accouchant. 15 années de dur labeur toujours enceinte sans jamais retourner dans sa famille à Nicolet. Elle est inhumée dans le cimetière près de la chapelle, le stationnement de notre grande église actuelle. Pour la nouvelle construction en 1879, il a fallu déménager les sépultures dans le nouveau cimetière situé sur la rue Villeneuve.

Les appartements Delphine, la Pionnière, seront construits dans le voisinage du stationnement de l'église là où était situé le cimetière de 1857 à 1879. Est-ce un hasard?

**Qui effectue le déménagement :** C'est Philorome Gagné le sacristain et gendre de Delphine parce qu'il a épousé Marie-Léonie, la cadette de la famille Hébert. J'ai cherché le terrain où elle a été enterré mais je n'ai rien trouvé.

Quand on dit qu'elle était une femme discrète... Son beau-frère, le curé Hébert l'appelait : **La Reine d'Hébertville**, on s'entend qu'elle n'a pas connu ni les valets, ni les servantes et personne ne repassait ses lacets de bottine comme ceux du roi Charles. La reine n'a donc aucun serviteur et son royaume déborde de tâches quotidiennes à accomplir.

Hélène Girard, Citoyenne d'Hébertville



## QUOI DE NEUF À LA MDJ ?

Karina Émond

### SOUTIEN DE CENTRAIDE

La Maison des jeunes tient à remercier son équipe d'animatrices estivale 2024.

Victoria Dufour et Khera Leahmann forme une équipe des plus dynamique. Elles sont à l'écoute des jeunes de notre belle communauté. Plusieurs activités ont été pensées avec et pour les jeunes selon la disponibilité de chacun.



Les jeunes ont la possibilité de s'inscrire aux sorties ou seulement être présents dans nos locaux nouvellement climatisés grâce à notre belle municipalité.



### LA CANTINE MOBILE

La cantine mobile poursuit sa présence au Central Parc, ouverte mardi, mercredi et jeudi de 18h à 21h selon la température.

Merci d'encourager notre belle jeunesse à développer le sens de l'implication et du bénévolat.



Karina Émond, Coordinatrice de la MDJ La Zone

#### CONTACTS

Tél. : 581-718-1212

Courriel: [lazonehebertville@hotmail.com](mailto:lazonehebertville@hotmail.com)

Facebook : @Maison Des Jeunes d'Hébertville



Mélina Potvin  
165, rang St-Isidore  
Hébertville (QC)  
G8N 1L5

☎ 418-720-2561  
✉ [pcpf.mp@gmail.com](mailto:pcpf.mp@gmail.com)  
f Pension Canine  
du Pont Flottant



# Le CELIAPP vous rapproche de votre première propriété



**Vous rêvez  
d'être  
proprio?**

Le compte d'épargne libre d'impôt  
pour l'achat d'une première  
propriété\* vous aide à y arriver.

Parlez-en à un conseiller ou  
visitez [desjardins.com/celiapp](https://desjardins.com/celiapp)

 **Desjardins**

\* L'adhésion au CELIAPP sera possible uniquement si vous remplissez les conditions d'admissibilité au moment de signer la demande d'adhésion. Consultez l'ensemble des conditions et comment elles s'appliquent au [desjardins.com/celiapp](https://desjardins.com/celiapp).

# EN ROUTE VERS LE **175<sup>e</sup>** D'HÉBERTVILLE

## 30 AOÛT

### **SOIRÉE FEU DE CAMP** **PLACE DES MOULINS : 21H**

Inauguration de la passerelle et soirée feu de camp avec le chansonnier Philippe Gosselin.

Transport en navette pour nos aînés.

## 31 AOÛT

### **DESCENTE DES COLONS** **Camping Lac-Vert : 12h**

Descente du Lac-Vert à bord d'embarcation nautique du Camping Lac-Vert jusqu'à la halte St-Isidore. Animation historique et humoristique pendant la balade.

Chaque participant est responsable de son embarcation. Se rendre sur la page Facebook de l'évènement pour prendre connaissance du matériel nécessaire, des règlements et du déroulement. Les inscriptions auront lieu le matin même dès 10h30 au Camping Lac-Vert.

### **JE ME SOUVIENS**

**Autres détails à confirmer**

Parcours avec représentations animées.

### **ANIMATION FAMILIALE** **Parc central : 15h à 19h**

Jeux gonflables, maquillage, amuseurs publics et kiosque des arts du cirque.

## 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE

### **TOURNOI DES DISTRICTS** **Terrain de baseball : 13h**

Tournoi de balle molle entre les citoyens et les conseillers des différents districts.

Les citoyens intéressés à jouer à ce tournoi peuvent communiquer avec le conseiller de leur district.



### **SOUPER**

**Parc central : 17h à 19h**

Kiosque de l'Auberge Presbytère et du Campagnard sur place.

### **PARTIE DES 4 CHEVALIERS**

**Terrain baseball : 19h**

Cette équipe de softball à seulement 4 joueurs, donnera du fil à retordre à une équipe complète, formée d'hébertvillois. Concept unique de parties colorées avec des personnages farfelus et des prouesses spectaculaires.

### **FEU D'ARTIFICE**

**Terrain baseball : 21h30**

### **SPECTACLE DU DUO MC-DC**

**Terrain baseball : 22h00**

Spectacle musical des classiques des dernières générations à aujourd'hui.

